

Les modes de régulation de la reproduction humaine

Incidences sur la fécondité et la santé

Colloque international de Delphes (6-10 octobre 1992)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Nuptialité et fécondité en Guinée

Amadou Lamarana DIALLO

AGBEF, Conakry, Guinée

Introduction

Les données sur la fécondité en Guinée sont encore rares, sinon partielles, du fait de l'absence de source d'informations depuis l'enquête historique de 1954. Cependant, quelques travaux récents, dont l'analyse du recensement général de la population et de l'habitat en 1983, apportent quelques informations sur le niveau et la structure de la natalité dans le pays.

Les indicateurs disponibles rendent compte d'un niveau élevé de la fécondité qui, du reste, n'a baissé que légèrement lors de ces trente dernières années. Entre 1954 et 1982 l'indice synthétique est passé de 6,3 à 5,8 enfants par femme⁽¹⁾, soit une réduction d'à peine 8 %. Ceci traduit, notamment, la persistance de constantes culturelles favorables à une descendance nombreuse et particulièrement résistantes aux changements sociaux. Parmi ces constantes, il y a le mariage précoce et presque universel ainsi que la stabilité quasi-totale des unions.

Bien que sommaires, ces données sont révélatrices d'un potentiel démographique important marqué par un taux d'accroissement annuel de la population estimé actuellement à 2,8 %. A ce rythme, celle-ci doublera dans 25 ans⁽²⁾.

La Guinée se trouve ainsi devant un défi d'une certaine ampleur : l'alourdissement croissant de la charge des investissements sociaux en matière de scolarisation, d'emploi, de santé et d'alimentation...

I - Contexte social et juridique de la fécondité et de la nuptialité en Guinée

Le contexte social guinéen demeure, comme ailleurs en Afrique, presque tout entier tourné vers une sublimation de la procréation. « La famille traditionnelle a pour but essentiel la procréation. Elle s'agence autour de la procréation ; il n'y a rigoureusement de famille qu'autour et avec des enfants »⁽¹⁾.

Toutefois, le désir collectif d'enfants ne se formule pas seulement en termes de descendance nombreuse mais surtout en termes de garantie pour la perpétuation de la

(1) TETTEKPOE D., 1988. Cité in « Population et santé familiale en Afrique Centrale ». IPPF, 1990.

(2) In « Rapport de l'enquête sur les comportements, attitudes et pratiques en matière de procréation à Conakry ». 15 p.

famille et de la propriété familiale. Et la plupart des traditions forment la base idéologique de cette garantie inscrite comme un dogme dans le droit coutumier de la succession. Ainsi, le caractère patrilinéaire de l'héritage amène les couples à rechercher coûte que coûte la venue d'un garçon quel que soit le nombre de leurs filles. Toutefois, si la venue d'un seul garçon assure une descendance masculine, elle ne garantit guère la survie d'un héritier.

C'est dans ce but que les couples continuent à vouloir d'autres garçons et non comme cela est souvent interprété pour assouvir un besoin obsessionnel d'une famille nombreuse car ce n'est pas tant la taille de la famille qui est importante que sa pérennité. Tout ce qui s'y oppose est radicalement repoussé. La stérilité est ainsi socialement prohibée et vécue par les victimes elles-mêmes comme une infirmité grave et inadmissible. La femme stérile est généralement « la sorcière du village ». Elle est vouée à tous les rejets et peut subir des pressions diverses en particulier de la belle famille qui la menace en permanence de la venue d'une coépouse.

Par ailleurs, et surtout dans les communautés musulmanes du Fouta Djallon et de la Haute-Guinée, le souci des familles d'assurer la légitimité des naissances généralise les mariages précoces. Aussi, les risques de mortalité maternelle due à la procréation aux jeunes âges passent au second plan devant la nécessité d'éviter la naissance d'enfants sans droit d'héritage du côté patrilinéaire. La branche matrilineaire serait alors obligée de les prendre en charge à cause de leur statut de descendants illégitimes⁽²⁾. Les conditions d'une forte fécondité sont donc provoquées par les droits coutumiers et non par un choix délibéré pour une procréation non planifiée. C'est d'ailleurs dans cette logique que s'inscrit l'utilisation des méthodes traditionnelles de régulation des naissances dans les sociétés guinéennes.

Ainsi les communautés guinéennes ne s'opposent pas, dans leur essence, à une certaine régulation de la fécondité. La prise en charge de cette régulation par les communautés elles-mêmes a cependant été perturbée par la mauvaise interprétation des textes religieux et l'ingérence du droit moderne dans le fonctionnement des institutions sociales traditionnelles. Celle-ci s'est faite dans un souci d'émancipation des femmes et des jeunes, surtout depuis l'indépendance.

Selon Jacqueline Costa, l'intervention du législateur dans le domaine du droit de la famille s'est faite, en Afrique, dans les vingt dernières années de la colonisation⁽³⁾. Aussi la famille fut-elle le dernier bastion attaqué au nom de l'ordre public colonial et des « principes de la civilisation » occidentale. C'est le décret « Mandel »⁽⁴⁾ du 15 juin 1932 qui vint pour la première fois modifier la réglementation habituelle du mariage entre indigènes en AOF et AEF, en requérant un âge minimum pour contracter mariage et le consentement des époux comme condition de sa validité.

Ce décret sera repris et complété par le décret « Jacquinot » du 14 septembre 1951 qui régla la dot par la fixation d'un taux minimum « déterminé suivant les régions par le chef du territoire ». Ce décret prévoyait, en outre, une déclaration de monogamie, facultative, sur l'acte de mariage passé devant l'officier de l'état civil.

⁽³⁾ Cf. « La nouvelle famille africaine dans les droits de l'indépendance » *Année sociologique*, vol. 22, Paris 1972.

⁽⁴⁾ Homme politique français (1885-1944).

Ces textes resteront, en fait, lettre morte malgré plusieurs circulaires de l'administration coloniale rappelant leur existence, en particulier à cause de la solidité des coutumes fondées sur « une conception séculaire du groupe familial et des relations de parenté imprimées dans le sol ».

Les législations de l'Afrique indépendante reprirent, dans leurs grandes lignes, les dispositions du droit amené par les colonisateurs.

À quelques exceptions près, l'Afrique francophone, familiarisée avec les codes du droit français, s'est lancée, dès les premières années de souveraineté nationale, dans des attitudes volontaristes de modernité.

En Guinée, ces attitudes se traduisent surtout par une politique retentissante d'émancipation de la femme et de la jeunesse. Cette politique fut hardiment proclamée par des lois : Loi 15/AN/61 du 23 août 1961, portant protection des enfants naturels, cause parmi d'autres d'augmentation du taux de naissances illégitimes dans le pays ; Loi 54/AN/62 du 14 avril 1962, relative aux conditions nécessaires pour contracter un mariage ; Loi 57/AN/62 du 14 avril 1962 relative à la dissolution du mariage. Ces lois sapent les bases de l'autorité familiale en diminuant la tutelle des parents par un abaissement de l'âge à la majorité matrimoniale et la proclamation implicite d'un certain libertinage sexuel à travers la protection des enfants naturels.

« ... Lorsqu'il s'agira d'amoindrir le rôle des parents devant donner leur consentement dans l'intervalle entre l'âge de la puberté et celui de la majorité matrimoniale, on tendra à rapprocher les deux limites jusqu'à les faire se confondre comme dans le droit guinéen »⁽⁵⁾.

Ainsi la loi 54/AN/62 fixe l'âge nubile officiel à 18 ans pour le garçon et à 17 ans pour la fille et, entre autres, déconseille la polygamie si le mari se trouve dans l'impossibilité matérielle de subvenir équitablement aux besoins de plus d'une épouse.

Plus tard, l'accord de la première femme sera requis par l'homme pour obtenir l'autorisation de contracter un nouveau mariage. La dot est, en même temps, rendue symbolique et le montant, fixé par décret, est aujourd'hui encore, de 500 Francs guinéens. La femme est ainsi relativement libérée des contraintes liées à des fiançailles onéreuses.

Les puissantes organisations féminines mises en place dans le pays, notamment à partir de 1967, se sont employées à revigorer cette loi par des résolutions politiques considérant la polygamie comme une expression de l'égoïsme masculin et par une proclamation vibrante de la monogamie.

Il est à noter que la monogamie n'a jamais été de règle dans des communautés où le nombre d'épouses a toujours été un signe de bénédiction et de prestige social. Par contre, la fixation de l'âge au mariage à 17 ans a consacré la précocité de l'exposition au risque de la procréation. Un tel abaissement de la majorité matrimoniale est surtout fondé sur des considérations physiologiques, la puberté sanctionnant la majorité sexuelle. Ceci vient soutenir implicitement la mentalité traditionnelle encourageant apparemment la nombreuse descendance. Cela signifie aussi un aménagement de l'émancipation précoce des enfants afin de les affranchir le plus rapidement possible d'une tutelle familiale

⁽⁵⁾ In op. cité « Année sociologique », 1972 170 p.

trop astreignante. Le libre choix du conjoint est affirmé, et devient, pour les jeunes, une marge d'émancipation assez significative qui, pour certains se mue très vite en moyen de contestation.

En fin de compte, au lieu d'aboutir à des réformes sociales positives et créatrices d'avenir, ces dispositions législatives de l'indépendance ont plutôt rendu clandestines des pratiques telles que la polygamie et le mariage précoce. Aussi la déclaration des faits d'état civil, déjà très marginale, redevient-elle quasi-nulle.

Par ailleurs, l'accès à la contraception moderne comme moyen de planification familiale a été limité jusqu'à maintenant par la version guinéenne de la loi française de 1920 qui déclare illégale toute forme de contraception⁽⁶⁾. Bien qu'elle soit apparemment sans effet, cette loi constitue encore une menace redoutable.

Aujourd'hui, les droits coutumiers de la famille et les codes dits modernes, ont besoin d'être améliorés pour s'adapter aux programmes actuellement mis en oeuvre dans les domaines de la population et de la santé familiale. Ce changement socio-juridique est d'autant plus urgent que l'on observe un effacement progressif de l'autorité parentale sur les jeunes, l'érosion des méthodes traditionnelles de régulation des naissances et le recul de plus en plus visible du contrôle communautaire sur les couples et le marché sexuel.

La révision de la législation en vigueur devra prendre en compte toutes les réalités pour pouvoir agir sur deux variables décisives de la procréation : le mariage et la contraception.

II - La nuptialité

Le fonctionnement du marché matrimonial constitue un facteur important surtout pour l'explication des statuts féminins en Afrique. Or ce marché matrimonial est caractérisé par une forte influence des groupes familiaux dans le choix du conjoint et par une forte survivance de la polygamie⁽⁷⁾. Du fait de ces deux éléments, le mariage est quasi-universel comme on peut le vérifier avec les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1983.

2.1 Comportements vis-à-vis du mariage

Environ 60 % des personnes de 10 ans et plus sont mariés d'après les résultats du recensement de 1983. Nulle surprise à constater que, pour les deux sexes, les proportions de célibataires diminuent rapidement quand l'âge augmente : elles sont négligeables dès 25-29 ans chez les femmes et à 40-44 ans chez les hommes. Inversement les proportions de mariés croissent rapidement avec l'âge jusque vers 35 ans chez les femmes et 60 ans chez les hommes. Les proportions de veuves et divorcées sont relativement plus importantes que celles des veufs et divorcés, en raison principalement de la polygamie qui masque le divorce chez les hommes, du décalage entre les âges des conjoints et de la surmortalité masculine qui augmentent le risque de veuvage chez

⁽⁶⁾ Articles 268 et 269 du Code pénal guinéen promulgué en 1966.

⁽⁷⁾ Cf. « Statuts féminins et urbanisation en Afrique » de Ph. Antoine et J. Nanitelamic.

les femmes⁽⁸⁾. Cette prédominance des mariés sur les autres catégories matrimoniales est corroborée par l'intensité de la nuptialité quels que soient le sexe et la région naturelle, en moyenne 94,4 % pour les hommes et 96,6 % pour les femmes (tableau 1).

TABLEAU 1 - PROPORTION (%) DE PERSONNES QUI FINISSENT PAR SE MARIER SELON LA REGION NATURELLE ET LE SEXE

REGION NATURELLE	POURCENTAGE DE PERSONNES QUI FINISSENT PAR SE MARIER	
	Hommes	Femmes
Basse-Guinée (sans Conakry)	94,4	97,8
Moyenne-Guinée	95,9	96,8
Haute-Guinée	96,0	97,3
Guinée Forestière	90,2	95,0
Total	94,4	96,6
Conakry	96,1	96,2

Source : MPC1, DNSI, RGPH - Février 1983.

Les différences entre les régions naturelles sont négligeables, à l'exception de la Guinée Forestière où un homme sur dix reste célibataire après 50 ans⁽⁸⁾. On notera que cette région est très fortement marquée par la religion catholique, favorable au célibat.

Le caractère universel du mariage est doublé d'une forte stabilité des unions : même à 55 ans une femme sur trois vit avec son premier mari à Conakry. Il est aussi consolidé par la conjugaison de divers facteurs : précocité de l'entrée en union des femmes, remariage quasi-total des divorcées et des veuves, conséquence du lévirat, polygamie intense qui fait de tout homme marié un candidat potentiel au mariage.

2.2 La polygamie⁽⁹⁾

La polygamie est l'une des caractéristiques particulières de la nuptialité en Afrique. Elle est particulièrement répandue en Guinée : 33 % environ des hommes mariés le sont à plus d'une femme à la fois.

⁽⁸⁾ MPC1, DNSI, RGPH, février 1983 « Synthèse des résultats », octobre 1988, 14 p.

⁽⁹⁾ Cette partie est largement extraite des textes d'analyse du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de février 1983.

TABLEAU 2 : INDICATEURS DE POLYGAMIE SELON
LA REGION NATURELLE ET LE MILIEU D'HABITAT

REGION NATURELLE	MILIEU URBAIN			MILIEU RURAL		
	Nombre moyen d'épouses par		Taux de polygamie	Nombre moyen d'épouses par		Taux de polygamie
	Homme marié	Polygame		Homme marié	Polygame	
Basse-Guinée	1,42	2,30	31,9	1,43	2,30	32,9
Moyenne-Guinée	1,44	2,35	32,3	1,44	2,29	43,1
Haute-Guinée	1,48	2,36	35,4	1,43	2,32	32,9
Guinée Forestière	1,35	2,30	27,1	1,33	2,26	26,1
Conakry	1,44	2,31	33,7	-	-	-
TOTAL	1,43	2,32	32,7	1,41	2,29	31,8

Le tableau 2 montre que la polygamie est en moyenne un peu plus répandue en milieu urbain qu'en milieu rural (32,7 % de polygames contre 31,8 %). Ce qui est un peu surprenant compte tenu du changement de comportement attendu vis-à-vis de la polygamie en milieu urbain, illustré par exemple en Basse-Guinée et surtout en Moyenne-Guinée (32 % de polygames en milieu urbain contre 43 % en milieu rural). En Haute-Guinée, par contre, les villes comptent en moyenne un nombre relativement plus important de polygames, pour des raisons qui tiennent sans doute à des facteurs économiques.

Pour ces mêmes raisons, mais aussi du fait de l'immigration des ruraux qui n'abandonnent pas forcément leurs habitudes culturelles, Conakry compte relativement plus de polygames que la moyenne nationale (environ 34 %). C'est en Guinée Forestière que le taux de polygamie est le plus faible, en raison des croyances religieuses.

Bien que ne soit pas encore établie l'existence de relation directe entre forte natalité et polygamie, on peut dire que celle-ci augmente la proportion de femmes exposées au risque de la procréation en élargissant l'étendue de l'universalité du mariage chez les femmes.

2.3 L'âge au premier mariage

Cet âge est un indicateur fondamental de l'orientation de la politique de population d'un pays. En effet, l'âge auquel une femme entre en union détermine la longueur de la période pendant laquelle elle est exposée au risque de procréation.

L'âge moyen au premier mariage est de 18 ans chez les femmes et 28 ans chez les hommes ; soit un écart moyen d'environ 10 ans.

Les mariages sont plus précoces en milieu rural : pour les femmes 17 ans et 27 ans pour les hommes contre respectivement 21 ans et 30 ans en milieu urbain.

Les écarts d'âge entre époux ne changent pas fondamentalement selon le milieu d'habitat. Néanmoins les âges au mariage sont révélateurs, entre autres, du faible niveau

de scolarisation : les femmes se marieraient certainement plus tard si elles étaient scolarisée en grande majorité.

Encore une fois, la Guinée Forestière se distingue des autres régions : les hommes et les femmes s'y marient relativement plus tôt en milieu urbain, tandis qu'en milieu rural côté féminin le mariage survient plus tardivement. Cette dernière constatation pourrait s'expliquer par la survivance des habitudes initiatiques qui retenaient plus longtemps les jeunes en forêt sacrée.

Il n'est enfin pas très surprenant que les mariages soient relativement tardifs à Conakry, la capitale, où plusieurs facteurs dont l'urbanisation, la scolarisation, le revenu et le fonctionnement même du marché matrimonial favorisent l'ajournement de la décision de contracter officiellement une union.

Ces variations de l'âge au mariage à travers le pays sont des informations utiles pour l'élaboration de la politique démographique notamment, la révision de la législation relative à la famille et la planification familiale. Dans cette perspective elles devront être complétées par les opinions et idéaux en matière de fécondité.

III - Niveau et structure de la natalité et de la fécondité en Guinée

Les indicateurs récents de natalité et de fécondité sont estimés à partir des données du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de février 1983. Ces données, limitées aux naissances vivantes survenues dans les ménages au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'opération, n'apportent aucune information spécifique sur les femmes et leur passé génésique. On ne dispose donc que d'indications sommaires entachées d'erreurs d'enregistrement dues à l'appréciation de la période des 12 derniers mois et aux déclarations d'âges. Les indicateurs ainsi obtenus sont donc vraisemblablement sous-estimés mais révèlent cependant quelques différences entre régions et secteurs d'habitat.

3.1 Similitudes, différences régionales et tendances de la fécondité

Un premier constat s'impose sur les similitudes régionales de la natalité en Guinée : la fécondité est partout élevée et précoce. Les disparités, assez nettes, peuvent être décrites, de façon grossière, à partir des taux bruts de natalité observés lors du recensement.

Le taux brut de natalité serait de 39 pour mille pour l'ensemble du pays. La natalité est plus forte en milieu rural dans toutes les régions naturelles sauf en Guinée Forestière où elle est nettement plus élevée en milieu urbain. Cette région a d'ailleurs la plus faible natalité alors que la Haute-Guinée détient le plus haut niveau du pays.

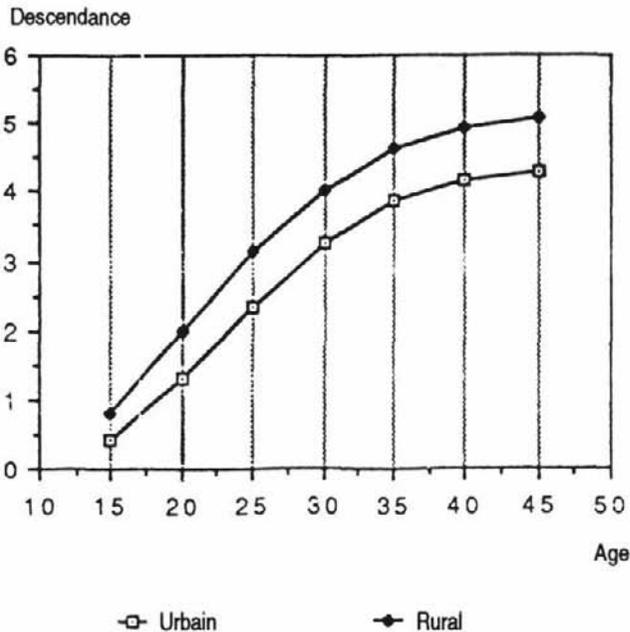
Les séries des taux non corrigés de fécondité et des descendance atteintes par groupes d'âges des femmes rendent davantage compte des différences régionales, tout en confirmant néanmoins les constatations faites à partir des taux bruts. Les descendance atteintes dessinent une fécondité élevée, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Toutefois et comme le montrent les graphiques 1 et 2 tirés de l'analyse des résultats du RGPH, à tous les âges la descendance atteinte chez les paysannes est

nettement plus élevée que celle des femmes urbaines. Les premières auraient en moyenne 5,1 enfants en fin de vie féconde contre 4,3 chez leurs soeurs des villes.

La Haute-Guinée aurait la fécondité la plus précoce et la plus élevée parmi toutes les régions du pays. Cette zone est aussi caractérisée par le plus précoce âge moyen au premier mariage (16,9 ans) chez les femmes. Par contre, les taux de fécondité les plus bas restent l'apanage de la Guinée Forestière où les femmes n'auraient en moyenne que 4,5 enfants en fin de période de procréation contre 5 enfants en moyenne dans les autres régions.

Conakry aurait le niveau de fécondité le plus bas du pays : 4,1 enfants de descendance moyenne par femme. Si ce niveau reflète la réalité, il s'expliquerait certainement par l'urbanisation, facteur important de la transition démographique qui a grandement contribué à retarder l'âge au premier mariage : en moyenne les femmes s'y marient à 22 ans contre 18 ans pour l'ensemble du pays.

Des opérations plus récentes de collecte de données et un calcul fondé sur les naissances totales des femmes interrogées ont permis d'obtenir des descendes plus élevées aussi bien pour l'ensemble du pays que pour Conakry. Par contre, les résultats de l'enquête sur la médecine traditionnelle en Guinée ne contredisent guère les différences régionales en matière de fécondité présentées ci-dessus.



Graphique 1 - Descendance selon l'âge et le milieu d'habitat

Source : Analyse des résultats définitifs du RGPH de février 1983.



Graphique 2 - Descendance selon l'âge et la région

Source : Analyse des résultats définitifs du RGPH de février 1983.

Les données tirées d'une enquête légère ayant porté sur 1 168 femmes ne sont certes pas comparables aux résultats du recensement. Mais, elles confirment la précocité de la fécondité dans les régions de la Basse, de la Moyenne et de la Haute-Guinée et montrent que la Guinée Forestière aurait le plus bas niveau de fécondité surtout chez les femmes de 15-19 ans.

L'enquête sur les comportements, attitudes et pratiques en matière de procréation menée en 1987 à Conakry a permis d'obtenir à partir d'un échantillon restreint de 1 168 femmes de 15 à 55 ans, une série de descendance atteintes : elles indiquent une moindre précocité de la fécondité mais donnent un plus grand nombre moyen d'enfants par femmes de 50 ans qu'au RGPH de 1983 (voir tableau 3).

Ces données nouvelles confirment le sous-enregistrement des naissances au recensement de 1983 à Conakry. Elles montrent par ailleurs, que l'urbanisation n'a pas fondamentalement entamé les comportements en matière de procréation dans la capitale. Les femmes âgées de 45 à 49 ans au moment de l'enquête comptaient en moyenne 5,8 enfants chacune ; chez les mères ayant achevé leur fécondité (groupes des 50-55 ans) le nombre moyen d'enfants atteignait 6. Cette parité peut être retenue comme la descendance finale moyenne chez les enquêtées et à Conakry.

TABLEAU 3 - NOMBRE MOYEN D'ENFANTS SELON LES GROUPES D'AGES DES FEMMES

GROUPES D'AGES DES FEMMES	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS
- 20 ans	0,12
20 - 24	0,73
25 - 29	1,70
30 - 34	3,58
35 - 39	4,26
40 - 44	5,47
45 - 49	5,80
50 +	6,00

Source : rapport d'enquête sur les comportements, attitudes et pratiques en matière de procréation à Conakry, MSPP, GUIN/MCH/001, p. 16.

L'ajustement des taux de fécondité issus du RGPH en fonction de la sous-estimation enregistrée en 1983 a permis de constater que le niveau de la natalité n'a pas beaucoup varié entre 1954 et 1983. En effet, on se retrouve à cette dernière date avec une descendance à 50 ans égale à environ 6 enfants par femme. La précocité des maternités est elle aussi confirmée avec un âge moyen à la procréation de 28,7 ans.

3.2 L'infécondité

L'enquête de 1954-55 avait permis de constater qu'aux âges élevés (vers 50 ans) la proportion des couples encore inféconds s'identifie approximativement avec la proportion des couples qui se sont mariés stériles, soit 5,6 %. Cette stérilité définitive n'a probablement pas varié depuis cette date. En l'absence de données nationales, on peut se fonder sur celles de l'enquête réalisée en 1987 auprès de 730 femmes en union dans la capitale pour apprécier le niveau actuel de l'infécondité (tableau 4).

Bien que non comparables, les données du tableau 4 permettent d'affirmer que les proportions de femmes stériles restent faibles même dans le contexte d'une ville, qui, comme Conakry est supposée avoir atteint un niveau d'urbanisation propre à favoriser la régulation volontaire de la fécondité.

Néanmoins, le traitement de l'infécondité doit être pris en charge par les programmes de planification familiale pour que ceux-ci aient un écho favorable au niveau des populations.

IV - Idéaux en matière de fécondité et contraception

Le niveau actuel et les tendances de la fécondité en Guinée suggèrent des idéaux de fécondité favorables à la famille nombreuse.

TABLEAU 4 - PROGRESSION DE LA STERILITE AVEC LE RANG DE NAISSANCE EN GUINEE EN 1954-55 ET A CONAKRY EN 1987

RANG DE LA NAISSANCE	PROPORTION (%) FEMMES STERILES 1955	PROPORTION (%) FEMMES STERILES 1987
0	5,6	8,4
1	6,1	14,6
2	8,7	22,8
3	11,8	21,1
4	15,4	25,6
5	21,1	29,7
6	25,6	36,3
7	33,1	37,1
8	33,7	34,2

Sources : Résultats de l'enquête de 1954-55 et de l'enquête du projet GUI/MCH/001 de 1987.

4.1 Idéaux en matière de fécondité

Les idéaux en matière de fécondité sont mesurés ici à partir des résultats de l'enquête sur les comportements, attitudes et pratiques en matière de procréation réalisée dans la capitale, Conakry, en 1987. Bien qu'intéressantes, les conclusions qui en découlent ne reflètent donc pas nécessairement la situation générale dans le pays.

La comparaison entre descendance atteintes et souhaitées permet d'avoir une mesure de la satisfaction des enquêtés en matière de descendance.

L'âge moyen idéal à la première maternité a, lui aussi, servi d'illustration des ambitions en matière de fécondité en tant qu'indicateur du désir de commencer tôt ou tard la mise au monde des enfants. Les femmes interrogées en 1987 à Conakry ont en moyenne souhaité avoir leur premier enfant à 19 ans. Cet âge correspond approximativement à ce que la démographie et la médecine considèrent comme limite inférieure de l'intervalle idéal de fécondité (18-35 ans). Cela pourrait refléter des intentions de prévenir les grossesses précoces.

Mais les taux de satisfaction en matière de descendance, définis ci-dessus, révèlent des ambitions assez étendues.

La comparaison des descendance idéales moyennes et des parités moyennes actuelles permet de mieux expliciter l'effet de génération sur les ambitions de forte fécondité chez les femmes (tableau 5). L'examen des taux montre sans surprise que le niveau de satisfaction évolue à la hausse au fur et à mesure de l'augmentation de l'âge des femmes mais que les générations ayant achevé leur descendance, car âgées de plus de 50 ans, sont les moins satisfaites.

Très distantes aux jeunes âges à cause du poids des femmes n'ayant pas encore amorcé leur fécondité, les descendance actuelles et idéales moyennes se rapprochent considérablement à partir de 45 ans pour s'écarter ensuite, leur niveau marquant de plus, le conservatisme des vieilles femmes en matière de fécondité.

TABLEAU 5 - PROPORTION (%) DE FEMMES DESIRANT D'AUTRES ENFANTS, PARITES MOYENNES ACTUELLES ET DESCENDANCES IDEALES MOYENNES SELON LE GROUPE D'AGES DES ENQUETEEES

GROUPES D'AGES	PROPORTION DE FEMMES DESIRANT D'AUTRES ENFANTS	PART DE LA DESCENDANCE IDEALE ACTUELLEMENT REALISEE	PARITES MOYENNES ACTUELLES	DESCENDANCES IDEALES MOYENNES
- 20 ans	93,0	20,4	1,14	5,6
20 - 24	95,0	32,1	1,83	5,7
25 - 29	80,0	49,8	2,64	5,3
30 - 34	66,0	68,7	4,12	6,0
35 - 39	50,0	73,2	4,83	6,6
40 - 44	36,0	82,8	5,88	7,1
45 - 49	25,0	90,3	6,14	6,8
50 - 54	33,0	94,5	6,52	6,9
55 ans et +	100,0	78,3	6,50	8,3
ENSEMBLE	63	66,1	4,10	6,2

Source : Rapport de l'enquête sur les comportements, attitudes et pratiques en matière de procréation à Conakry, MSPP, projet SMI/PF, GUI/MCH/001, Novembre 1990.

En fin de compte, il apparaît clairement, que fécondité actuelle et souhaits en matière de descendance rendent compte d'un contexte favorable à une forte natalité, soutenue par la précocité du mariage et des maternités et par l'étalement de la procréation jusqu'à la fin de la période de fertilité. Aussi l'utilisation des contraceptifs modernes reste-t-elle encore assez marginale.

4.2 Connaissance et usage de la contraception moderne

L'enquête sur les comportements, attitudes et pratiques en matière de procréation réalisée dans la capitale a donné des résultats représentatifs de la situation du pays. Cependant, il faut observer qu'elle a été réalisée à un moment où en Guinée l'information sur les méthodes contraceptives était faible.

En effet, le lancement du projet SMI/PF en 1984 n'a pas été suivi d'une vaste campagne de motivation à leur usage, de promotion de la santé des mères et des enfants. Cependant, grâce à divers canaux d'information, certaines femmes interrogées connaissent déjà quelques-unes de ces méthodes : 38 % des 1 168 enquêtées ont déclaré en connaître au moins une contre seulement 11 % pour les méthodes traditionnelles (tafo, canari, décoctions de plantes...).

Le tableau 6 donne les connaissances des méthodes contraceptives selon l'âge (en %).

TABLEAU 6 - POURCENTAGE DE FEMMES SELON L'AGE, DECLARANT CONNAITRE LES DIFFERENTES METHODES CONTRACEPTIVES

METHODES/GROUPES D'AGES	- 20 ans	20 - 34	35 - 44	45 +	TOTAL
Abstinence	16,0	11,9	11,4	15,0	12,7
Ogino	6,6	10,5	8,5	5,0	9,2
Retrait	2,0	3,3	2,0	1,3	2,7
Préservatif	2,0	4,7	4,0	2,5	4,1
Spermicides	2,6	3,7	2,5	3,8	3,4
Stérilet	11,3	12,6	12,4	11,3	12,3
Pilule	29,1	25,3	28,4	26,3	26,4
Piqûre	19,2	19,3	20,4	23,8	19,8
Vasectomie	0,7	1,9	0,5	1,3	1,4
Ligature des trompes	9,9	6,8	10,0	10,0	8,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les proportions du tableau 6 montrent que l'information est, d'une façon générale, sommaire. Elles permettent néanmoins de classer les méthodes selon le degré de connaissance qu'en ont les femmes. A ce titre, la pilule est la méthode la mieux connue avec un pourcentage de réponses variant entre 25 % chez les 20 - 34 ans et 29 % chez les moins de 20 ans. Puis viennent la piqûre, l'abstinence, le stérilet et la méthode Ogino. La ligature des trompes est surtout connue des femmes les plus concernées c'est-à-dire, des plus de 35 ans. Si la vasectomie est si ignorée dans tous les groupes d'âges, c'est sans doute car les femmes ne sont qu'indirectement concernées par la méthode.

On pourrait toutefois penser que la pilule, qui a longtemps symbolisé la contraception, soit plus connue par son nom ou sa renommée que par son usage. En fait, il n'en est rien. Chez les 159 utilisatrices de contraception au moment de l'enquête, elle est la plus employée au sein de toutes les catégories d'âges avec un record parmi les moins de 20 ans (47 % du total des contraceptrices de cette tranche d'âge) (voir tableau 7).

Aucune surprise à constater que l'abstinence fasse partie des méthodes les plus connues et les plus utilisées (47 % des utilisatrices de moins de 20 ans et 28 % de l'ensemble des contraceptrices). Elle peut toutefois n'être qu'un refuge confortable en matière de réponse à donner sur la pratique contraceptive pour qui ne veut pas révéler sa familiarité avec les contraceptifs.

Enfin, on notera que le préservatif détient de mauvais scores à tous les âges. Il faut dire que la campagne anti-sida n'était pas encore généralisée en 1987 et la promotion du condom n'en était qu'à ses débuts en Guinée surtout par le biais de l'AGBEF.

TABLEAU 7 - UTILISATRICES DE LA CONTRACEPTION MODERNE SELON LA METHODE UTILISEE AU MOMENT DE L'ENQUETE ET L'AGE

NOMBRES ABSOLUS													
Groupes d'âges	Abstinence	Ogino	Retrait	Préser-vatif	Spermi-cide	Stérilet	Pilule	Piqûre	Vasec-tomie	Ligat. trompes	Toutes utilis.	Non utilis.	Ens. ré-pon-dants
- 20 ans	14	0	0	0	0	1	14	1		0	30	224	254
20 - 34 ans	25	29	4	1	1	3	32	3		0	98	424	522
+ 35 ans	6	6	0	0	1	3	12	1		2	31	250	281
Total	45	35	4	1	2	7	58	5		2	159	898	1 057

PROPORTIONS % PARMIS LES RÉPONDANTS													
Groupes d'âges	Abstinence	Ogino	Retrait	Préser-vatif	Spermi-cide	Stérilet	Pilule	Piqûre	Vasec-tomie	Ligat. trompes	Toutes utilis.	Non utilis.	Ens. ré-pon-dants
- 20 ans	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	5,5	0,4		0,0	11,8	88,2	100,0
20 - 34 ans	4,8	5,6	0,8	0,2	0,2	0,6	6,1	0,6		0,0	18,8	81,2	100,0
+ 35 ans	2,1	2,1	0,0	0,0	0,4	1,1	4,3	0,4		0,7	11,0	89,0	100,0
Total	4,3	3,3	0,4	0,1	0,2	0,7	5,5	0,5		0,2	15,0	85,0	100,0

PROPORTIONS % PARMIS LES UTILISATRICES													
Groupes d'âges	Abstinence	Ogino	Retrait	Préser-vatif	Spermi-cide	Stérilet	Pilule	Piqûre	Vasec-tomie	Ligat. trompes	Toutes contraceptives		
- 20 ans	46,7	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	46,7	3,3		0,0		100,0	
20 - 34 ans	25,5	29,6	4,1	1,0	1,0	3,1	32,7	3,1		0,0		100,0	
+ 35 ans	19,4	19,4	0,0	0,0	3,2	9,7	38,7	3,2		6,5		100,0	
Total	28,3	22,0	2,5	0,6	1,3	4,4	36,5	3,1		1,3		100,0	

Source : MSPP, 1987 - Enquête Cap-Fécondité, Conakry

Conclusion

D'une façon générale, on peut conclure que la contraception n'était pas répandue en 1987. 85 % des femmes enquêtées n'utilisaient alors aucune méthode bien que 19 % des enquêtées de 20 - 34 ans en avait utilisée ou utilisait un contraceptif quelconque.

Une étude réalisée sur le bilan des programmes de planification familiale en Guinée a abouti à un résultat synthétique d'environ 15 000 couples-années de protection soit 0,76 % de prévalence contraceptive. Ce qui est très en deçà des besoins ressentis sur le terrain.

Mais c'est dans ce domaine très précis que la libération des initiatives et l'ouverture vers l'extérieur appliquée depuis 1984, auront une influence décisive. En effet, les voies de pénétration des moyens de contraception moderne se sont beaucoup diversifiées et les canaux d'information se sont eux aussi multipliés, l'Association Guinéenne pour le Bien-Etre Familial (AGBEF) jouant le rôle de métronome.

Bien d'autres stimulants sont venus entre temps se poser en facteurs de baisse de la fécondité. Il en est ainsi de la promotion de la santé maternelle et infantile dans le programme élargi de vaccination (soins de santé primaires et médicaments essentiels (PEV/SSP-ME)).

Il reste que le contexte actuel nécessite que soient entreprises des actions prioritaires en vue d'une maîtrise de la fécondité dans le pays.